CFE-AAVO Guide d'utilisation version 0.0

February 2024

Résumé

Le site web « CFE-AAVO » est un module permettant aux pilotes de l'Association Aéronautique du Val d'Oise (AAVO) d'enregistrer les travaux effectués bénévolement au profit de l'AAVO.

Ce site web permet de déclarer les travaux, de visualiser les travaux effectués et de télécharger leur liste sur son ordinateur.

Table des matières

1										
	1.1	CFE? Késako?	1							
	1.2	Fonctionnement	2							
2	Utilisation du site									
	2.1	Connexion	2							
	2.2	Accueil	2							
	2.3	Déclaration	3							
	2.4	Consultation	3							
3	Administration 4									
	3.1	Validation	4							
	3.2	Liste des membres	4							
	3.3	Détail d'un membre	5							
	3.4	Détails	5							
	3.5	Accès aux données privées	5							

1 Rappel travaux

1.1 CFE? Késako?

Chaque membre est invité à réaliser des tâches pour l'AAVO. Elles consistent à entretenir les planeurs ou les infrastructures, à replier les parachutes, à entretenir les espaces extérieurs, à effectuer des tâches de secrrétariat où tout autre tâche utile. Ces contributions sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'Association et éviter ainsi des coûts qui grèveraient les cotisations

Chaque membre (hormis la 1^{ère} année d'inscription) est redevable de **16** heures de CFE à réaliser du 1^{er} janvier au 31 décembre. A cela sont ajoutées des heures de « Contribution pour

Non Banalisation »(CNB) pour les pilotes-propriétaires et les sections s'ils ne souhaitent pas banaliser leur machine. La CNB est réduite lorsque le planeur est mis à disposition d'autres pilotes proportionnellement au nombre d'heures de vol réalisées par d'autres pilotes.

Pour comptabiliser le temps de bénévolat et pour valoriser ce travail dans les comptes de l'AAVO il faut en établir une comptabilité. Précédemment un cahier permettait de recueillir les déclarations des membres. En 2023 un google-form a été mis en place pour que chacun puisse déclarer ses heures de bénévolat. Il manquait à cet outil la possibilité de visualiser et de contrôler les enregistrements effectués. L'utilisateur peut, à tout moment connaître le total des heures effectuées.

1.2 Fonctionnement

Lorsqu'un membre du club a effectué une tâche d'intérêt collectif, il est invité à la déclarer dans le site CFE-AAVO. La déclaration est alors dite **soumise**. Puis un *administrateur* pourra valider ou rejeter cette déclaration. Si la déclaration est **validée**, la quantité de CFE à réaliser par le *membre* est diminuée de la durée effectuée. Si la déclaration est **rejetée** elle ne sera pas comptabilisé comme un travail effectué. Le système affiche de façon claire et lisible le nombre d'heures à réaliser

2 Utilisation du site

2.1 Connexion

À l'ouverture, l'écran d'accueil (Fig. 1) permet la connexion à son compte personnel. Le membre se connecte avec ses identifiants GIVAV. Le nom d'utilisateur est soit son numéro national soit son adresse email.



FIGURE 1 – Écran d'accueil la connexion s'effectue avec les identifiants GIVAV

2.2 Accueil

Une fois connecté un résumé de la situation de l'utilisateur est présenté (Fig. 2).

Le nombre d'heures de bénévolat dues, faites ou restant à faire sont indiquées. L'affichage se modifie si le membre n'a pas de CFE à réaliser (nouveau membre) ou s'il a réalisé l'intégralité de ses heures de CFE.



FIGURE 2 – Écran résumé de la situation.

Dans la partie inférieure de l'écran un bandeau est constitué de 3 zones « *clickables* »qui commandent les fonctionnalités décrites ci-dessous.

2.3 Déclaration

Pour déclarer une tâche exécutée, il faut appuyer sur le bouton « Je déclare ». Le formulaire de saisie apparaît (Fig. 3).

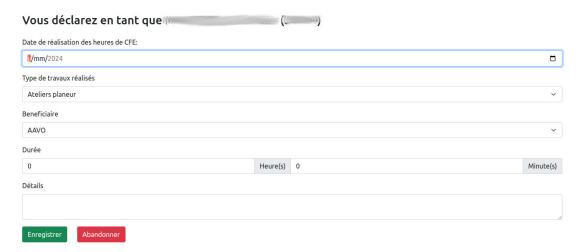


FIGURE 3 – Écran de déclaration d'une tâche.

Plusieurs protections sont activées pour réduire les risques de saisie erronées :

- le membre ne peut pas déclarer en avance des heures, la date doit passée ou celle du jour,
- le membre ne peut pas déclarer plus de 10 heures par jour.

Une fois le formulaire renseigné, le bouton « Enregistrer »permet de sauvegarder la saisie et de revenir à l'écran précédent.

L'enregistrement a alors le statut *soumis* jusqu'à ce qu'un administrateur le valide ou le rejette.

2.4 Consultation

Le membre peut également consulter ses déclarations en pressant sur « Je consulte ».

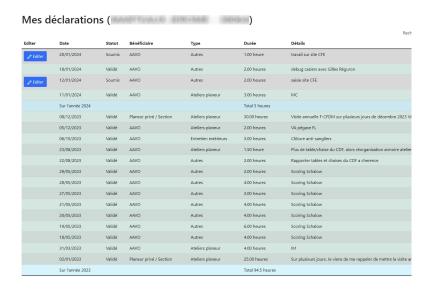


Figure 4 – Liste des enregistrements.

La liste des enregistrements apparaît (Fig. 4).

Le total des heures validées de chaque année est affiché. Ce tableau peut être téléchargé au format CSV (compa tible avec la majorité des tableurs : OpenOffice, Excel, Numbers,...).

L'utilisateur peut corriger ses déclarations tant qu'elles ne sont pas validées ou rejetées.

Si une déclaration est rejetée la raison est affichée.

3 Administration

Les administrateurs ont accès à des fonctions supplémentaires pour valider les enregistrements ou gérer les utilisateurs et la base de donnée. Ces fonctions s'affichent dans le bandeau inférieur de l'écran (Fig. 5).



FIGURE 5 – Bandeau inférieur en mode administrateur.

3.1 Validation

Seuls les administrateurs peuvent valider les déclarations. La validation présente toutes les déclarations non validées :

Le rejet entraîne l'ouverture d'une fenêtre pour préciser le motif.

2 motifs génériques sont présentés pour saisir plus rapidement.

Le motif sera visible sur la liste des déclarations :

3.2 Liste des membres

Les administrateurs peuvent obtenir la liste des membres (Fig. 7).

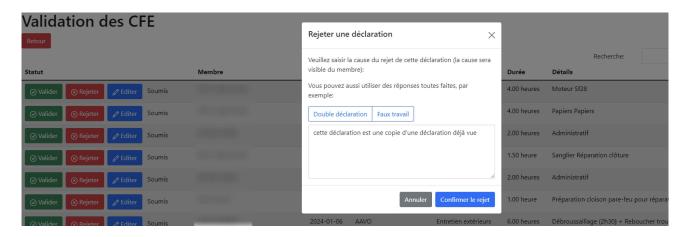


FIGURE 6 – Fenêtre de validation en cas de rejet. Le motif est requis.

Liste des membres

Retour							Recherche:	nom / prénom
Endosser	Numéro GIVAV	Nom	CFE réalisées	CFE à r	éaliser	Détails	Admin	
@Endosser			0	16			O Passer admin	istrateur
○ Endosser			0	16			O Passer admini	istrateur
Endosser			0	16			O Passer admin	istrateur

FIGURE 7 – Liste des utilisateurs.

3.3 Détail d'un membre

Le bouton « détail »permet d'afficher l'écran de la figure 8. Le nombre d'heures à effectuer du pilote pour l'année en cours peut être modifié (cas de la CNB). Si le champ est laissé vide, le nombre d'heures par défaut (16) est utilisé.

3.4 Détails

« CFE-AAVO » est basée sur une suite logicielle Apache, PHP, MySQL. Ces technologies sont largement utilisées et déployées de telle sorte que les opérations de maintenance sont assez simples.

Grâce à l'authentification via GIVAV le système n'embarque pas de base de données d'utilisateurs, ainsi lorsqu'un qu'un nouveau membre est enregistré dans GIVAV, il pourra se connecter sur le site des CFE. Le nom et le numéro national du membre sont récupérés depuis GIVAV. Malheureusement si GIVAV est en panne, notre site sera lui aussi en panne. Pour résumer : il n'y a qu'un seul mot de passe : celui de GIVAV, le site ne stocke aucun mot de passe.

Une segmentation existe au niveau des membres, un membre ne peut voir que ses propres déclarations. Seuls les administrateurs ont une vue d'ensemble.

Un administrateur peut invalider une déclaration préalablement validée ou rejetées.

3.5 Accès aux données privées

Les seules personnes qui ont accès aux informations contenues dans cette base sont : — les secrétaires,



FIGURE 8 – Liste des utilisateurs.

- le Chef de centre,
- les administrateurs du club en charge de la validation,
- les développeurs.

Ces personnes s'engage à ne pas divulguer les informations dont ils ont connaissance en raison de leur mission.